

Terrien

interjurassien



54 diplômes FRI
Des jeunes gens motivés

Bulletin régional d'information du monde rural



Fondation
Rurale
Interjurassienne
COURTEMELON LOVERESSE



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

A LA UNE

Bravo ! Remise des diplômes le 3 juillet 2026 à Courtemelon : Ecole d'agriculture, Ecole des métiers de l'intendance

La Fondation Rurale Interjurassienne a consacré 54 nouvelles et nouveaux diplômé-e-s. Cinq employé-e-s en hôtellerie-intendance, huit gestionnaires en intendance, sept agropraticien-ne-s, 34 agriculteurs-trices. Plusieurs orateurs ont pris la parole. Pour Christian Tschanz, président du Conseil de fondation de la FRI : « Vous êtes un pilier de notre société et de la défense nationale. La souveraineté alimentaire et le travail dans les coulisses sont souvent oubliés et revalorisés en cas de crise. [...] Ne laissez jamais personne vous faire croire que votre métier vaut moins qu'un autre ». Le Ministre jurassien Stéphane Theurillat est convaincu : « Nous célébrons aujourd'hui deux domaines essentiels à notre société : l'agriculture ainsi que l'hôtellerie-intendance. Deux univers différents, mais profondément liés par une même mission : prendre soin des autres et répondre aux besoins fondamentaux de notre quotidien ». Son homologue bernois Raphaël Lanz a cité le philosophe chinois Confucius : « Choisis un travail que tu aimes et tu ne travailleras pas un seul jour de ta vie ! » « ...quand on trouve du sens à notre activité, elle devient davantage qu'une obligation. Le travail permet alors de faire une différence : pour les autres personnes, pour la société, pour la nature ».



Gestionnaires en intendance CFC

Vania Barbosa, Delémont; **Sabrina Burger**, Tavannes (Alter École-Centre de pédagogie adaptée Berne francophone, Tavannes); **Maude Güttly**, Courgenay (Les Planchette SA, Porrentruy); **Maylan Madzar**, Saint-Imier (EMS La Roseraie, Saint-Imier); **Emma Mendes**, Bassecourt (Centre Saint-François, Delémont); **Zulihana Queloz**, Tramelan (Clinique Le Noirmont, Le Noirmont); **Rebeca Rey Gómez**, Beurnevésin; **Darjen Shekhmousa**, Courrendlin (Fondation du Pré Convert, Bassecourt).

Employées en hôtellerie-intendance AFP

Laura Boegli, Les Breuleux (FRI, Courtételle); **Eglantine Brodard**, Orvin (FRI, Courtételle); **Sarah Habteab**, Courtételle (FRI, Courtételle); **Fabienne Madureira Oliveira**, Vicques (FRI, Courtételle); **Sienna Pereira**, La Neuveville (Mon Repos Exploitation SA, La Neuveville).

Agriculteurs-trices CFC

Denise Amstutz, La Tanne (Alexandre Beer, Zollbrück); **Ioan Amstutz**, Rebévelier (Sylvain Oppliger, Le Cerneux-Veusil); **Yael Amstutz**, Rebévelier (Mikaël Zürcher, Mont-Crosin); **Océane Bourquin**, Prêles; **Patricia Burger**, Tavannes (Ariane Moser, Saint-Ursanne); **Tom Burkhalter**, Court (Ulrich Fahrni, Rumisberg); **Manon Christen**, Roches (Markus Gerber, Bellelay); **Sylvie Faivre**, Courtemaîche (Valentin Rohrbach, Bonfol); **Ivann Frésard**, Muriaux (Adrian Hauert, Wengi b. Büren); **Noah Frésard**, Saignelégier (Timothée Bircher, Le Noirmont); **Lucien Fringeli**, Delémont (Martin Marchand, Épiqueure); **Enzo Giammarino**, Fontenais (Bernard Varin (fils), Courgenay); **Lou Graber**, Cudrefin (Pascal Von Bergen, Champoz); **Charline Guignard**, Le Lieu (Jean-Marc Laville, Chevenez); **Morgane Hostettmann**, Monible (Joël Dominé, Vicques); **Loïc Hulmann**, Montmelon (Damien Jeannerat, Montenol); **Noé Hürlimann**, Courgenay (Valentin Rohrbach, Bonfol); **Noé Jubin**, Rocourt (Bernard Varin (fils), Courgenay); **Noanne Liechti**, Tramelan (Alexandre Geiser, Tavannes); **Noah Loosli**, Le Fuet (Joël Habegger, Vermes); **Lise Maurer**, Fornet-Dessous (Bertrand Wüthrich, Courtételle); **Timothy Moser**, Beurnevésin (Christian Nappez, Buix); **Noé Riat**, Chevenez (Benjamin Roy, Porrentruy); **Emeline Rossé**, Courcelon (Noël Willemin, Ederswiler); **Michaël Ruefli**, Courtételle (Joan Widmer, Soyhières); **Alex Saunier**, Chevenez (Benjamin Roy, Porrentruy); **Noa Scheidegger**, Tramelan (Olivier Scheidegger, Tramelan); **Gabriel Scherrer-Schoeller**, Chamesol (Joan Studer, Lucelle); **Timéo Sprunger**, Bassecourt (Martin Eicher, Tavannes); **Yaël Sprunger**, Bassecourt (Walter Habegger, Crêmines); **Tobias Steiner**, Mont-Soleil (Claude-Alain Isler, La Ferrière); **Zachary Tramaux**, La Ferrière (Emilie Beuret, Courtételle); **Lucien Vuillaume**, Grandfontaine (Xavier Juillard, Damvant); **Florine Zmoos**, Montsevelier (Daniel Leimgruber, Ederswiler).

Agropraticien-ne-s AFP

Pierre Buchwalder, Saint-Ursanne; **Dorian Migy**, Courtedoux; **Alexis Oppliger**, Les Sagnettes; **Alexis Pasche**, Lajoux; **Buican Razvan**, Fahy; **Juliane Rérat**, Courtedoux; **Esteban Villat**, Montfaucon.



*Darjen Shekmousa,
CFC GEI (Major)*



*Noé Riat,
CFC Agriculteur (Major)*

Les major-e-s de promotion sont Mme Darjen Shekmousa (CFC Gestionnaire en intendance, Delémont) et M. Noé Riat (CFC Agriculteur, Chevenez).





Olivier Girardin, directeur FRI depuis 2004



CFC Gestionnaires en intendance



AFP Employées en hôtellerie-intendance





Chambre d'agriculture du Jura bernois

EDITO



**Christian
Tschanz,
vice-président
CAJB**

Et si nous avions oublié la valeur de ce qui ne se mesure pas ?

Nous vivons dans un monde où tout doit se mesurer : les rendements, les coûts, les heures de travail, les émissions. L'agriculture n'échappe pas à cette logique. Mais comment mesure-t-on la valeur d'un agriculteur dans une société ?

Comment mesure-t-on celui qui connaît son territoire, ses chemins, ses sources et ses terres ? Celui qui sait intervenir lorsqu'une tempête bloque une route, qui prête son tracteur pour débayer ou sa citerne aux pompiers lorsqu'un incendie menace un endroit isolé ou prend d'assaut une forêt ? On l'a encore vu récemment en France : lorsque le feu menace, des agriculteurs mettent leurs machines, leur savoir-faire et leur connaissance du terrain au service des secours. Ils le font par solidarité, parce qu'ils savent faire et parce qu'ils sont là.

**Cette valeur-là ne se trouve dans aucun tableau comptable.
Et pourtant, elle fait partie de la richesse de nos régions,
tout comme les traditions, les savoir-faire, la connaissance
des lieux et cette capacité à transmettre ce que les
générations précédentes nous ont appris.**

Nous savons très bien mesurer ce qu'un agriculteur produit, mais beaucoup moins ce qu'il représente.

Alors que l'agriculture traverse aujourd'hui une crise profonde, peut-être devrions-nous nous poser une question simple : si nous attendons des agriculteurs qu'ils soient présents lorsque notre société traverse une tempête, sommes-nous prêts, à notre tour, à être présents lorsque c'est leur profession qui traverse la sienne ? Soutenir l'agriculture, ce n'est pas seulement soutenir une profession. C'est aussi préserver une part de ce que notre société ne sait pas mesurer, mais dont elle aurait beaucoup de peine à se passer. Car certaines des choses qui ont le plus de valeur sont peut-être précisément celles que nous avons le plus de mal à mesurer.

■ Christian Tschanz, vice-président CAJB



Chambre d'agriculture du Jura bernois

Infos

Brunch du 1^{er} août 2026

La CAJB remercie chaleureusement les familles paysannes du Jura bernois qui ont ouvert les portes de leur exploitation à l'occasion du traditionnel brunch du 1^{er} août.

Ces moments de rencontre et de convivialité sont précieux pour **rapprocher le monde agricole de la population**, faire découvrir le quotidien des familles paysannes et mettre à l'honneur les produits de nos fermes.

Un grand merci à toutes celles et ceux qui se sont engagés pour faire vivre cette belle tradition !

Sécheresse : La CAJB se mobilise

Face à la sécheresse qui touche durement les exploitations agricoles, la CAJB a transmis au Conseil fédéral une résolution afin de demander des mesures de soutien adaptées à cette situation exceptionnelle. Elle demande notamment que les exploitations puissent **constituer des réserves financières et fourragères sans être pénalisées**.

La CAJB rappelle également qu'elle reste à disposition de **ses membres** qui rencontreraient des difficultés financières.

Dans cette période difficile, il est important de ne pas rester seul face aux difficultés.

Point de contact surmenage dans l'agriculture AUL

Le point de contact **surmenage dans l'agriculture** est actif dans le canton de Berne et soutient des personnes du milieu paysan qui se trouvent dans une situation de vie difficile et qui atteignent leurs limites.

- Nous sommes à l'écoute de vos préoccupations.
- Nous vous aidons à obtenir une vue d'ensemble.
- Nous vous soutenons envers les services spécialisés.
- Une personne expérimentée vous visite à domicile.
- Cette offre est gratuite pour vous.

Nous sommes à votre disposition, T 079 200 00 44 / info@aul-be.ch.
Du lundi au vendredi 07h30 – 12h00 et 13h00 – 16h00 sauf les jours fériés.

■ Daniela Allemann-Gerber, secrétaire générale CAJB



AGRIJURA 
CHAMBRE D'AGRICULTURE

Agrijura

Infos

Initiative sur l'alimentation

L'initiative sera soumise au peuple le 27 septembre 2026. Cette initiative touchera fortement l'agriculture. Lancée par les mêmes initiateurs qui avaient déposé l'initiative pour une eau potable propre (refusée en 2021), l'initiative voudrait que la Confédération oriente la production et la consommation vers des aliments d'origine davantage végétale qu'animale. Cette initiative fixe notamment l'objectif irréaliste d'un taux d'auto-provisionnement d'au moins 70 %. Le seul moyen d'atteindre cet objectif serait que l'État limite de manière draconienne la consommation d'aliments d'origine animale. Infos sur le texte soumis au vote sur <https://www.initiative-alimentation-non.ch/>



Photo : Luca Fleury, IAJ, Porrentruy

Si les sondages sont positifs vers un refus et que l'ensemble des partis politiques appelle à refuser ce texte, il reste crucial de se mobiliser, de voter et de faire voter. Seul un refus massif permettra de freiner les ardeurs de porteurs de textes irréaliste tel que celui-ci. **Ainsi, en septembre prochain, votez et faites voter NON.**

Sécheresse – revendications 2026

Le Jura dans son ensemble fait face à une sécheresse sans précédent en cette année 2026. En date du 10 août 2026, les mesures et dérogations habituellement mises en œuvre lors de périodes de sécheresse moins sévères ont déjà été adoptées, annoncées et communiquées aux agriculteurs. Certaines relèvent de la politique régionale, d'autres cantonale ou fédérale.

Agrijura ont salué mi-août les décisions cantonales et fédérales rapidement mises en œuvre. Bien qu'insuffisantes au regard de la gravité de la situation actuelle, l'ensemble de ces mesures et facilitations doit permettre d'apporter le meilleur soutien possible aux familles paysannes jurassiennes. Il est à noter que des régions entières ne sont pas touchées uniquement par la sécheresse actuelle, mais subissent aujourd'hui encore les conséquences du contexte de multicrises des deux dernières années. La vague de langue bleue de fin 2024, la crise laitière dès l'été 2025 ou encore l'augmentation générale des coûts de production ont mis les exploitations agricoles financièrement sous pression, avant même cet été 2026. La crise fourragère aigue revêt d'une dimension supérieure notamment dans les Franches-Montagnes, région qui voit les campagnols faire des ravages dans la production fourragère depuis plus de deux ans.

Section des Franches-Montagnes : lait

Sur notre site internet, sous l'onglet « Actualités », vous trouverez l'ensemble des mesures revendiquées qui concernent l'accès à l'eau, les dérogations OPD, les liquidités sur les exploitations et surtout les prix à la production. <https://agrijura.ch/secheresse-2026-mesures-et-revendications/>

Cette année, derrière le char du Marché-Concours se cache un message fort. Les agricultrices et les agriculteurs souhaitent dénoncer un prix du lait bien trop bas pour permettre aux exploitations de vivre de leur travail. Le lait est le pilier de l'agriculture des Franches-Montagnes. Pourtant, avec seulement 49 centimes par kilo versés au producteur en industrie, son avenir est aujourd'hui gravement menacé. À cela s'ajoutent des importations de lait qui fragilisent encore davantage une filière déjà sous forte pression. Les producteurs demandent un prix du lait juste, à la hauteur de leur travail et des exigences de qualité qui font la réputation de notre région. Sans une rémunération équitable, ce sont nos fermes, nos pâturages, nos paysages et tout le patrimoine des Franches-Montagnes qui sont en danger. Par ce char, la section a lancé un appel clair : il est urgent d'agir pour préserver une agriculture locale.



Sortie annuelle : Palais fédéral

La section de la vallée de Delémont d'Agrijura organisera cette année une **sortie le vendredi 13 novembre 2026** prochain. Cette sortie sera ouverte à tous les membres d'Agrijura de toutes les régions et se fera en car, à **destination du Palais fédéral à Berne**, selon le programme ci-joint.

La sortie est offerte aux membres Agrijura. CHF 30.- pour les non-membres ou accompagnants. Le nombre de place est limité et elles sont prises dans l'ordre d'inscription. Nous vous conseillons donc de vous inscrire rapidement, en scannant le QR-Code ci-joint (le lien sera envoyé sur les groupes Whatsapp Agrijura) ou par téléphone au 032.426.53.54 ou mail info@agrijura.ch

Nous nous réjouissons de votre participation à notre sortie.

Chers membres d'AgriJura, nous vous invitons à partager un moment convivial à l'occasion de la sortie annuelle :

Visite du Palais fédéral, en compagnie des élus fédéraux jurassiens

**VENDREDI 13 NOVEMBRE
2026**

PROGRAMME

8h00: départ en car de Courtemelon

9h30: échange avec les 4
Parlementaires jurassiens

Mme Mathilde Crevoisier Crelrier
M. Loïc Dobler
M. Charles Juillard
M. Thomas Stettler

11h00: visite du Palais fédéral

12h00: apéro repas dans le
restaurant du Palais

14h00: départ en car et retour
pour le Jura

✓ Trajet et repas offerts aux
membres AgriJura. 30.-
pour les non-membres ou
accompagnants.

✓ Places limitées et prises
dans l'ordre d'inscription.

✓ Obligation de se munir
d'une pièce d'identité

INSCRIPTIONS JUSQU'AU 1 NOVEMBRE 2026

[HTTPS://FORMS.GLE/QYQKIMIBDRYUVJADA](https://forms.gle/QYQKIMIBDRYUVJADA)

Tél. 032 426 53 54
Fax 032 426 78 71
info@agrijura.ch



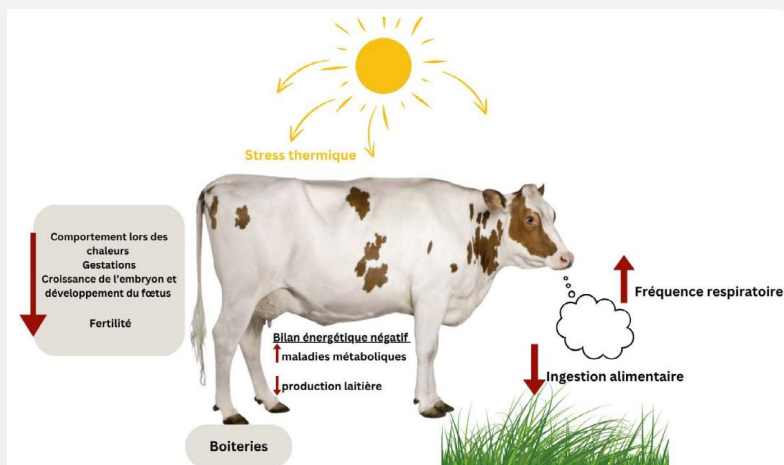
AGRIJURA
CHAMBRE D'AGRICULTURE



■ François Monin et Marc Kury, AgriJura

INFORMATIONS & CONSEILS AGRICOLES

Sécheresse et canicule : conséquences sur la santé des bovins – des pistes ?



Suite à l'épisode de diarrhée observé chez les bovins ce mois de juillet, un virus a été déterminé. Les symptômes observés de fièvre supérieure à 40 degrés, baisse massive de la production laitière, manque d'appétit et diarrhées, faisaient penser à une grippe. Des résultats provenant d'Allemagne, de France et de Suisse confirment désormais la mise en évidence d'un nouvel Orthobunyavirus.

Comme le virus de la langue bleue et celui de Schmallenberg (détecté en Suisse en 2012), ce virus est transmis par des moucheron hémaphages du genre Culicoides. Il infecte principalement les ruminants, surtout les bovins, les ovins et les caprins. Il n'affecte pas les humains.

Dans les troupeaux concernés, la gravité des symptômes est très variable, allant jusqu'à la perte des animaux. Heureusement, la plupart des animaux se rétablissent grâce à un traitement symptomatique. **Les vaches ne retrouvent toutefois pas leur niveau de production laitière antérieur à la maladie.**

On peut aisément faire le lien entre les épisodes de canicules que nous avons subi durant cette période, **le stress thermique** qu'ils ont induit chez les animaux **et les symptômes de maladie observés**. En effet, nous savons que **le stress thermique a un effet immunodépresseur rendant les animaux plus vulnérables** aux différentes maladies.

Le climat d'étable au cœur du projet climAgriculture

Le climat d'étable est mis à l'honneur dans le projet climAgriculture. En effet, **les stabulations sont repensées dans le but de diminuer le stress thermique**, d'améliorer le bien-être animal et de limiter les baisses de production laitière liées aux fortes chaleurs.



Autrefois conçues pour protéger les animaux du froid, les écuries sont aujourd'hui de plus en plus ouvertes afin de favoriser la circulation naturelle de l'air et de permettre aux animaux de mieux se rafraîchir.

Quelles sont les possibilités ?

- Isolation du toit, déconstruction de paroi et mise en place de ventilateurs ou de douchettes,
- Ombrage au pâturage et abreuvoirs à dispositions, etc.
 - **Chaque bâtiment est consciencieusement analysé** afin d'identifier les solutions les plus pertinentes qui peuvent être mises en place pour réduire le stress thermique et permettre à nos bovins de mieux faire face aux étés à venir.

Contacts et infos FRI : [Pierre-Alain Juillerat](#) et [Mathilde Poupon](#)

Résultats de l'enquête du SBS (santé bovins suisse) sur l'épisode de diarrhée chez les vaches laitières: Résumé

- Au total 356 questionnaires validés (2 août 2026)
- La majorité des symptômes apparus entre début et fin juillet, sur les vaches principalement
- Symptômes les plus marquants : diarrhée (4,7 jours en moyenne), forte baisse de production, puis réduction de l'ingestion et fièvre (1/2 à 7 jours)
- Une proportion parfois élevée du troupeau touchée, jusqu'à plus de 75% des vaches
- Pas de relation trouvée avec l'alimentation
- Traitements effectués : surtout anti-inflammatoires, puis apport de tampon dans la ration, de liquide ; pas de traitement dans environ un tiers des réponses
- Guérison totale ou partielle dans la grande majorité des cas
- Mais souvent le niveau de production d'avant n'a été que partiellement retrouvé



Plantes envahissantes : la lutte devient-elle obligatoire dans le Jura ?

- Principaux symptômes de stress thermique observés : animaux debout sans rien faire, respiration forcée et animaux en groupe
- Principales mesures prises pour diminuer le stress thermique : installation de ventilateurs, pâture uniquement la nuit, installation de brumisateurs
Voir les résultats ci-dessous

→ Mesures de gestion pour réduire le stress thermique

Lire la suite ... (QR)

→ Fiche technique du projet Interreg ResKuh: évolution du stress thermique et adaptations des bâtiments

Lire la suite ... (QR)

→ Résultats de l'enquête du SBS sur l'épisode de diarrhée et fièvre chez les vaches laitières

Lire la suite ... (QR)

■ FRI, Domaine production animale

Entrées en vigueur le 11 juin 2026, les nouvelles directives cantonales définissent des seuils de densité précis pour la lutte contre les plantes envahissantes. Applicables à l'ensemble du territoire, elles s'adressent à tout propriétaire foncier (particuliers, collectivités, exploitants), qu'il s'agisse de zones agricoles, bâties ou forestières. Objectif : renforcer la lutte et coordonner les efforts pour protéger la biodiversité, la santé et l'économie jurassienne.

Quels sont les enjeux ?

Les plantes envahissantes, exotiques ou indigènes, représentent une menace croissante.

Leur expansion incontrôlée :

- Perturbe les équilibres écologiques en supplantant la flore locale et en appauvrissant la biodiversité.
- Cause des dommages économiques dans les exploitations agricoles (baisse de rendement, fourrages de moindre qualité), les milieux forestiers et les zones d'habitation.
- Présente des risques sanitaires pour la population (par ex. allergies, brûlures) et le bétail (empoisonnement).

Qu'est-ce qu'un « seuil d'intervention » ?

Les seuils correspondent à la densité de plantes (nombre de plantes) à partir de laquelle l'État (ENV ou ECR) peut imposer un délai d'intervention pour assainir la zone.

Ces seuils ne sont pas fixes pour toutes les plantes : ils ont été définis selon l'impact de chaque espèce, son degré d'implantation dans le Jura et selon la zone concernée (agricole, naturelle, artificielle, forestière ou bords de l'eau).

Le principe clé : les seuils marquent la limite à partir de laquelle l'Etat peut imposer des mesures, mais ils ne constituent pas un objectif de gestion : pour une lutte efficace, il est essentiel d'intervenir dès l'apparition des premières plantes, bien avant d'atteindre ces seuils. Plus la lutte est précoce, plus elle est simple, rapide et économique. Attendre le seuil rend l'éradication beaucoup plus difficile et coûteuse.

Que se passe-t-il en cas de dépassement de seuil ?

Si un contrôle (par ECR ou ENV) constate qu'un seuil est dépassé :

- Le propriétaire responsable de la lutte reçoit un courrier avec un délai d'intervention.
- Il réalise les travaux dans le délai et, si demandé, transmet les preuves de l'exécution.
- L'autorité vérifie la bonne exécution et s'assure que la situation est stabilisée les années suivantes.
 - En cas de non-respect : si les mesures ne sont pas prises dans le délai, l'État peut ordonner les mesures et les faire exécuter aux frais du responsable de la lutte (exploitant en zone agricole, propriétaire hors zone agricole).
 - En zone agricole, un non-respect peut également entraîner une réduction des paiements directs ou l'exclusion de la surface agricole utile (OPD/OTerm)

Comment s'y retrouver ? Une série d'articles sur FRI'VULG à venir

Intervenir sans connaître la plante peut aggraver la situation (par exemple en favorisant la dissémination des graines et donc de la plante). Il est donc crucial de s'informer sur les méthodes adaptées avant d'agir.

Alors : comment reconnaître les plantes problématiques facilement ? Quand exactement faut-il intervenir pour être efficace ? Quels sont les seuils précis fixés dans quel type de milieu et pour quelle plante ?

Pour vous accompagner, la Station phytosanitaire proposera un éclairage en publiant sur FRI'VULG dans les mois à venir un article pour chaque plante concernée.

Plus d'informations:

- La Station phytosanitaire se tient à votre disposition pour tout complément d'information : +41 32 545 56 00 ou phytosanitaire@fri.ch.
- Nouvelles Directives cantonales relative à la lutte contre les plantes envahissantes – en vigueur dès le 11 juin 2026 :

Lire la suite ... (QR)



Retrouvez ici tous
les articles de la
rubrique FRI'VULG



Sont parus sur internet au sujet des plantes envahissantes :

- **Souchet comestible : quand faut-il agir ?**

Lire la suite ... (QR)

- **Ambrosie à feuilles d'armoise : quand faut-il agir ?**

Lire la suite ... (QR)

- **Séneçon sud-africain : quand faut-il agir ?**

Lire la suite ... (QR)

- **Solidages américains : quand faut-il agir ?**

Lire la suite ... (QR)

Quelle est la capacité de résistance des prairies ?

Ne vendez pas la peau des prairies avant de les avoir tuées ! Note agro-climatique et prairies (août 2026).

Les prairies ont une grande capacité de résilience face aux épisodes de sécheresse, même intenses. Pour autant, il faut leur laisser le temps de se remettre après le retour de meilleures conditions.

Est-ce que les graminées sont entrées en dormance estivale ou sont-elles mortes ? A l'échelle de la plante, on peut creuser pour observer ses racines : la plante vit encore tant que ses racines sont blanches et fermes. A l'échelle d'une parcelle, on doit attendre un retour de 20-30 mm de pluie pour relancer la minéralisation ainsi que la pousse de l'herbe.

Lire la suite ... (QR)

Pour une production rapide de fourrage, quelle dérobée choisir ?

Avec cette période de sécheresse persistante et l'avancée de la saison, il est encore possible de mettre en place une culture dérobées pour cet automne, mais sa réussite sera dépendante des conditions météo à venir, de la vitesse de croissance des espèces et de l'altitude.

Lire la suite ... (QR)

Quand ensiler son maïs ? Quels repères utiliser ?

Face à cette situation de sécheresse, le choix du moment de récolte du maïs est déterminant. Cela est avant tout dépendant de l'état physiologique des plantes et de leur capacité à poursuivre leur maturation.

Avec le risque d'avoir des taux de matière sèche potentiellement bas avec des plantes sans épi ou avec peu de grains, il sera plus facile d'utiliser le maïs pour l'affouragement en vert et combler un manque de fourrage plutôt que de l'ensiler. Les feuilles et principalement les tiges contiennent beaucoup d'eau et le risque est d'avoir passablement d'écoulements de jus. Une évaluation de la matière sèche est conseillée.

Lire la suite ... (QR).

Sécheresse : Achat de fourrage ou réforme du bétail, quelle stratégie choisir ?

Au vu des conditions météorologiques que l'année 2026 nous a réservées jusqu'à présent, la question des stocks de fourrage préoccupe de nombreuses exploitations agricoles. Acheter du fourrage ou réformer du bétail sont les deux alternatives pour pallier ce manque de réserves. La stratégie à choisir et les conséquences économiques que cela engendre pour l'exploitation dépendent de plusieurs variables telles que : les prix du lait, de la viande et des fourrages, ainsi que la disponibilité de ceux-ci sur le marché.

Selon les calculs réalisés, trouver l'équilibre entre réduction du cheptel et achat de fourrage semble le plus cohérent. La réforme anticipée de nombreuses têtes de bétail peut pénaliser l'exploitation sur le long terme et doit rester une solution de dernier recours. Cependant, elle peut être pertinente si l'exploitation dispose à terme de nombreuses génisses de renouvellement et pour autant que l'achat de fourrage soit possible.

Sans réduction du cheptel et dans l'impossibilité d'acheter des fourrages grossiers, l'achat de paille et de concentrés destinés aux vaches tarées est une solution à envisager.

L'impact économique attendu par l'exploitation peut être chiffré grâce à l'outil Excel développé par la FRI. Ce dernier permet ainsi d'aider les agricultrices et agriculteurs à s'orienter vers la stratégie la plus adaptée à leur exploitation et à en limiter les conséquences financières.

Vous souhaitez effectuer une simulation pour votre exploitation ?

Le fichier Excel développé par la FRI peut également être téléchargé (lien ci-dessous) et adapté selon les données propres à l'exploitation. Il permet ainsi d'obtenir des estimations aussi proches que possible de la réalité économique de chaque domaine.

Lire la suite ... (QR).

Brevet fédéral d'agriculteur-trice – Maîtrise fédérale agricole : offre 2026-2027

L'Ecole de chef-fe-s d'exploitation de l'Arc jurassien (ECE Arc JU), organisée par la FRI à Courtemelon et Loveresse, en collaboration avec le CPNE-TN de Cernier, dispense les cours préparatoires requis pour l'obtention du brevet fédéral d'agriculteur-trice, puis de la maîtrise fédérale agricole. L'ECE Arc jurassien propose la formation requise pour l'obtention du brevet sur deux ans, alors qu'une année suffira par la suite pour accéder à la maîtrise.

Le/la chef-fe d'exploitation titulaire du brevet fédéral planifie et gère son entreprise, il/elle conduit et met en valeur de manière rationnelle et efficace les branches de production et les prestations présentes.

Le/la chef-fe d'entreprise titulaire de la maîtrise fédérale planifie, gère et développe une entreprise agricole avec succès et en toute indépendance.

Les cours de l'ECE Arc JU s'adressent aux agriculteurs-trices du Jura, du Jura bernois et de Neuchâtel. Selon la provenance des participant-e-s, les cours seront dispensés à Cernier, Courtemelon et Loveresse, entre septembre 2026 et juin 2027, à raison d'un à trois jours par semaine. Le tableau présenté plus bas mentionne la liste des modules proposés pour 2026-2027. Le solde des modules disponibles seront proposés en 2027-2028. L'offre globale 2026-2028, ainsi que l'horaire 2026-2027 figurent sur le site internet www.frij.ch.

De plus amples informations sont également disponibles sur le site www.frij.ch.

Les inscriptions aux cours 2026-2027 peuvent se faire à l'aide du coupon ci-dessous **jusqu'au 31 août 2026**.

Renseignements : www.frij.ch

Pierre-André Odiet, FRI, Courtemelon, 032 545 56 63, pierre-andre.odiet@frij.ch

A retourner, jusqu'au 31 août 2026, à :
Fondation Rurale Interjurassienne, M. P.-A. Odiet, Courtemelon / CP 65, 2852 Courtételle

Nom : _____ Prénom : _____ Né-e le : _____

Adresse : _____ NPA, localité : _____

Tél : _____ Natel : _____ E-mail : _____

Origine : _____ Canton : _____ N° AVS : _____

Coordonnées bancaires* : N° IBAN : _____

Nom et adresse du/de la titulaire du compte : _____

*Seront nécessaires pour le versement de la participation financière cantonale.

- ☞ **souhaite suivre le / les module(s) suivant(s)** (à marquer d'une croix dans la colonne de gauche, sur le formulaire au verso, les modules de gestion obligatoires suivis en 2026-27 doivent aussi être cochés)
- ☞ **accepte de figurer sur des listes de lauréat-e-s** publiées dans la presse : ☐ oui ☐ non
- ☞ **accepte que des photos** sur lesquelles il/elle apparaît durant sa formation à la FRI puisse être publiées pour un usage en relation avec l'école : ☐ oui ☐ non
- ☞ **accepte que les vidéos et/ou enregistrements sonores** dans lesquels il/elle apparaît puissent être utilisées à diverses fins en lien avec les activités de l'école : ☐ oui ☐ non

Modules 2026-2027		Points	Durée (demi-jours)	Prix (1)(2) facturé	Coût net (2)
BREVET					
	Bo1 Compétences personnelles et méthodologiques du chef d'entreprise		12	1'040.-	280.-
	Bo2a Rentabilité de l'entreprise (préparation à l'examen écrit gestion) ⁽³⁾		22	1'760.-	440.-
	Bo2b Rentabilité de l'entreprise (préparation de l'étude d'exploitation) ⁽³⁾		15	1'200.-	300.-
	Bo3 Marketing		10	880.-	240.-
	Bo4 Gestion du personnel		11	960.-	260.-
	LWo2 Production fourragère et conservation des fourrages	6	21	1'760.-	460.-
	LWo4 Production fourragère et conservation des fourrages bio ⁽⁴⁾ (Arc JU)	6	21	1'760.-	460.-
	LWo5 Bétail laitier	6	16	1'360.-	360.-
	LWo7 Engraissement de gros bétail	4	11	960.-	260.-
	LWo8 Détention de vaches mères et production de viande bovine extensive	4	12	1'040.-	280.-
	LWo9 Engraissement de veaux	2	8	720.-	200.-
	LW12 Insémination des bovins	2	10	880.-	240.-
	LW13 Elevage et garde des ovins ⁽⁴⁾ (Châteauneuf)	4	10	880.-	240.-
	LW17 Fabrication fromagère	2	10	880.-	240.-
	LW20 Approfondissement santé des bovins – B Santé ⁽⁴⁾⁽⁵⁾ (Agriculture)	4	10	880.-	240.-
	BFo4 Accueil à la ferme – Base ⁽⁶⁾		8	640.-	160.-
	BFo4a Accueil à la ferme – Restauration & activités de loisir ⁽⁴⁾ ⁽⁶⁾ (Châteauneuf)	2	6	560.-	160.-
	BFo4d Accueil à la ferme – Vente directe ⁽⁶⁾	2	6	560.-	160.-
	BF13 Production de volaille pour les œufs ⁽⁴⁾ (Aviforum)	3	10	880.-	240.-
	BF14 Alimentation et ménage sur l'exploitation agricole ⁽⁴⁾ (Agriculture)	2	10	880.-	240.-
	BF22 Transformation artisanale des fruits	3	10	880.-	240.-
	BF23 Distillation	3	8	720.-	200.-
	BF27 Apiculture	3	10	880.-	240.-
	BF28 Techniques agricoles	3	8	720.-	200.-
	BF30 Smartfarming ⁽⁴⁾ (Arc JU)	3	10	880.-	240.-
	BF31 Petits fruits – Base ⁽⁴⁾ (Châteauneuf)	2	10	880.-	240.-
	BF32 Innovation et création de valeur ⁽⁴⁾ (Agriculture)	3	8	720.-	200.-
MAÎTRISE					
	Mo1 Planification économique et financière		12	960.-	240.-
	Mo2 Economie politique et politique agricole		12	1'040.-	280.-
	Mo3 Droit agricole et formes d'entreprises		10	880.-	240.-
	Mo4 Assurances prévoyance fiscalité		10	880.-	240.-
	Mo5 Gestion stratégique		12	960.-	240.-

- (1) Au prix des modules s'ajoutent : une taxe d'examen (Fr. 140.- par module), le matériel d'enseignement.
- (2) Après avoir passé les examens finaux (réussis ou non), les candidat-e-s récupèrent 50 % de leurs frais de formation auprès de la confédération et Fr. 20.- par demi-jour auprès de la FRI grâce à un soutien financier des cantons à la formation supérieure agricole.
- (3) Le module Bo2 est évalué dans le cadre des examens finaux du brevet :
- examen écrit de gestion (Bo2a), concerne les candidat-e-s qui débütent la formation ;
 - étude d'exploitation et entretien professionnel sur l'exploitation (Bo2b), concerne les candidat-e-s en 2^e année.
- (4) Modules organisés en commun et en collaboration avec les écoles de chef-fe-s d'exploitation de Grangeneuve (FR), Agriculture (VD), Châteauneuf (VS) et Aviforum (BE). Les cours ont lieu tout ou partie dans l'école organisatrice.
- (5) Le module LW20 est ouvert aux candidat-e-s au bénéfice d'une très bonne expérience en production laitière et qui ont achevé le module LW05. L'obtention des 4 points nécessite la fréquentation des deux parties A et B du module (partie B Elevage proposée en 2026-27).
- (6) L'inscription aux modules BFo4b Accueil à la ferme – Hébergement et BFo4d Accueil à la ferme – Vente directe nécessite la fréquentation préalable du module BFo4 Accueil à la ferme – Base.

Date et lieu : _____ Signature : _____

Les données concernant les personnes en formation collectées et traitées par la FRI sont nécessaires à la gestion de la filière de formation concernée, à la documentation et au suivi du cursus de formation des personnes en formation.

Elles sont collectées et traitées dans le respect des dispositions légales régissant la filière en question. Elles sont destinées à l'usage interne et ne sont transmises, le cas échéant, qu'aux personnes ou instances partenaires impliquées dans la formation de la personne en formation. La politique de la FRI en matière de protection des données est disponible sur www.frij.ch.

Exigences pour l'obtention du brevet ou de la maîtrise :

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'**obtention du brevet** :

- modules de gestion Bo1, Bo3 et Bo4 acquis
- 16 points acquis dans les modules de techniques de production
- 24 mois de pratique professionnelle après l'obtention du CFC (au moment de la remise de l'étude d'exploitation)
- réussite de l'examen final comportant quatre épreuves :
 - examen écrit « Gestion des branches de production et prestations » (Bo2)
 - examen écrit LWo1 « Grandes cultures », ou LWo2 « Production fourragère et conservation des fourrages », ou LWo3 « Grandes cultures bio », ou LWo4 « Production fourragère et conservation des fourrages bio »
 - étude d'exploitation
 - entretien professionnel sur l'exploitation.

Les conditions suivantes doivent être remplies pour l'**obtention de la maîtrise** :

- modules Mo2, Mo3, Mo4 acquis
- 20 points acquis dans les modules de techniques de production (yc les 16 points acquis au brevet)
- réussite de l'examen final comportant trois épreuves :
 - examen écrit « Gestion d'entreprise » (Mo1)
 - business plan (Mo5)
 - entretien professionnel sur la base du business plan.

Résultats des essais variétaux en grandes cultures 2025-2026

Le domaine Production végétale et environnement de la FRI met en place chaque année des essais variétaux en grandes cultures avec la collaboration de diverses instances et agriculteurs de la région ou encore au niveau Suisse pour les cultures de :

- **Colza conventionnel**
- **Colza bio**
- **Blé conventionnel**
- **Orge conventionnelle.**

Ces essais ont pour but d'observer le comportement variétal sous nos conditions pédoclimatiques et de pouvoir conseiller au mieux les agriculteurs de notre région pour leur semis.

Les résultats de ces essais sont publiés sur notre site internet www.frij.ch.

■ FRI, domaine PVE

**Entrée libre et
sur inscription**

Conférence

**Transmettre une terre vivante :
L'avenir des futures
générations passe par le sol.**

Conférence exceptionnelle avec Sarah Singla,
ingénieure agronome et agricultrice engagée
dans la conservation des sols.

● **Mercredi 9 septembre 2026**

Accueil et apéritif dès 19h00.
Conférence dès 19h30.

Grande salle des ateliers de la Fondation
Rurale Interjurassienne.
2852 Courtételle

Fondation
Rurale
Interjurassienne
COURTÉTELLE - LOGNESSE



Inscriptions



Conférence « Transmettre une terre vivante : l'avenir des futures générations passe par le sol »

La Fondation Rurale Interjurassienne (FRI), avec le soutien de la Banque Cantonale du Jura (BCJ), a le plaisir d'accueillir Sarah Singla, ingénieure agronome, agricultrice et conférencière internationale engagée depuis plus de 40 ans dans l'agriculture de conservation des sols.



À travers son expérience de terrain, enrichie par de nombreuses visites d'exploitations en France et à l'étranger ainsi que par les dernières connaissances scientifiques, Sarah Singla partagera une vision concrète et inspirante de l'agriculture comme acteur majeur des solutions aux enjeux actuels. Cette conférence permettra de mieux comprendre :

- Pourquoi la fertilité des sols est essentielle à notre avenir
- Comment préserver et restaurer durablement les ressources des exploitations agricoles
- Quels leviers d'action mettre en œuvre dès aujourd'hui pour renforcer la résilience des systèmes agricoles
- Comment transmettre aux générations futures une terre productive et vivante.

Programme et inscription

 **Mercredi 9 septembre 2026**
 **Grande salle des ateliers de la Fondation Rurale Interjurassienne (Courtemelon 5, 2852 Courtételle)**

 **Dès 19h00 : accueil et apéritif**

 **19h30 – 20h30 : Conférence de Sarah Singla**

 **Entrée gratuite mais inscription souhaitée via [ce lien](#)**

La conférence sera suivie d'une présentation du programme AgrolImpact, de la nouvelle prestation de conseil de la FRI concernant l'agriculture régénérative et les mesures de soutien de BCJ pour accompagner la transition agricole.

Cette conférence s'adresse aux agricultrices et agriculteurs ainsi qu'à toute personne intéressée par l'avenir de l'agriculture et la santé des sols.

Un événement organisé par la FRI, avec le soutien de la BCJ.



FORMATION CONTINUE

Généralités

Coût

Sauf indication spécifique, les cours proposés sont inclus dans l'abonnement aux prestations FRI, aux conditions arrêtées en la matière. Pour les personnes non abonnées CHF 60.- par soirée ou demi-jour.

Inscription



Les personnes intéressées s'inscrivent en ligne sur le site www.frij.ch/formation_continue ou au moyen du bulletin d'inscription en page 44 du présent Terrien interjurassien, ou par courriel à info@frij.ch, ou par T au 032 545 56 00.

Merci d'indiquer le numéro et le titre du cours, ainsi que la date de la session choisie, le cas échéant. En principe, le délai d'inscription est fixé 15 jours avant le début du cours.

Les personnes inscrites à un cours recevront une confirmation, avec les éventuelles informations complémentaires nécessaires. Si un cours ne recueille pas suffisamment d'inscriptions, il sera annulé. Les personnes inscrites, le cas échéant, seront également averties.

Information complémentaire

Les descriptifs des cours complets, précisant les contenus et informations utiles, peuvent être consultés sur le site www.frij.ch/formation_continue

Agriculture

Production végétale

Choisir, mettre en place et valoriser les couverts végétaux



Cours sur inscription 26PVEog

Comment choisir, implanter et optimiser vos couverts végétaux pour améliorer la fertilité de vos sols, réduire vos coûts et booster la résilience de votre exploitation ? Cette journée pratique, en petit groupe, alliant théorie et retours d'expérience terrain est animée par Sarah Singla.

Durée : 1 jour

Date et lieu : Jeudi 10 septembre 2026, 9h00-17h00, FRI-Courtemelon

Intervenants : Sarah Singla, ingénieure agronome et agricultrice en agriculture de conservation dans le Sud Ouest de la France.

Remarque : Nombre de places limitées à 15.

Cultures spéciales

Récolter, conserver et stocker ses légumes



Cours sur inscription 27CSP03

Récolter ses légumes au bon moment est le premier gage d'une conservation longue et qualitative. Accompagné d'un jardinier expérimenté, apprenez à reconnaître le stade idéal de récolte, à préparer vos légumes et à choisir les meilleures méthodes de conservation. Découvrez les bons gestes pour stocker vos récoltes et en profiter plus longtemps.

Durée : 1 demi-jour

Date et lieu : **Vendredi 23 octobre 2026, 9h00-12h00, FRI-Courtemelon**

Intervenant : Denis Anselmo, FRI

Inscription : Jusqu'au 9 octobre 2026

Remarque : Participation aux coûts de marchandise CHF 2.- à 5.-

Alimentation & Développement personnel

Cuisine, alimentation

Les trésors de la forêt dans l'assiette



Cours sur inscription 27CAL01

De la forêt à l'assiette, les champignons de notre région se révèlent sous les doigts de notre chef gastronomique. Bolets, trompettes de la mort, chanterelles et autres trésors des bois y sont sublimés en plats raffinés. Apprenez à les préparer et les cuisiner pour en exalter les saveurs uniques. Un atelier où la nature inspire la haute cuisine.

Durée : 1 soirée

Dates et lieux : **A - Mardi 13 octobre 2026, 18h30 - 22h00, FRI-Courtemelon**
B - Mercredi 14 octobre 2026, 18h30 - 22h00, FRI-Courtemelon

Intervenant : Chef Benoit Martin, cuisinier gastronomique, Emulsion Tramelan

Inscription : Jusqu'au 1^{er} octobre 2026

Remarque : Nombre de participants limité à 12. Participation aux coûts de la marchandise CHF 25.- à 30.-.

Remplissage à chaud & stérilisation



Cours sur inscription 27CAL02

Maîtrisez le savoir-faire du remplissage à chaud et de la stérilisation : des techniques clés pour conserver vos préparations maison en toute sécurité. Apprenez les gestes précis, les températures adaptées et les astuces pour des produits durables, sains, savoureux et sans risque.

Durée : 1 demi-jour

Date et lieu : **Vendredi 23 octobre 2026, 13h00-16h30, FRI-Courtemelon**

Intervenante : Anne-Catherine Gerber, FRI

Inscription : Jusqu'au 10 octobre 2026

Remarque : Participation aux coûts de marchandise CHF 11.- à 15.-

AUTRES ACTUALITES

Communications Fiduciaire

Décision de taxation & Nouvelle couverture d'assurance obligatoire

Décision de taxation

Dès la réception de votre décision de taxation, nous vous conseillons de nous en transmettre une copie. En effet, nous disposons d'un délai de 30 jours pour formuler une éventuelle réclamation. Un contrôle détaillé de votre décision de taxation reste donc essentiel.

Nouvelle couverture d'assurance obligatoire

Nous profitons également de vous rappeler que, dès janvier 2027, le versement des paiements directs sera conditionné par la couverture d'assurance individuelle des conjoints.

En effet, une couverture minimale des partenaires travaillant sur l'exploitation sera alors nécessaire. Si vous n'aviez encore pas réalisé les vérifications et/ou démarches nécessaires, nous vous invitons à le faire. Une check-list en ligne est disponible sur le site internet d'Agrisano via l'adresse suivante :

<https://portal.agrisano.ch/public/e/l/anpassung-der-direktzahlungsverordnung/fr-CH/checkliste>

ou en scannant le QR-code ci-dessous :



La réglementation prévoit les éléments suivants :

- Assurance indemnités journalières en cas d'incapacité de travail :
 - Couverture de la perte de gain, en cas de maladie et d'accident, de CHF 100.- par jour au minimum et au plus tard dès le 61^e jour (délai d'attente maximum 60 jours).
- Prévoyance contre le risque d'invalidité et de décès :
 - Rente annuelle minimum de CHF 24'000.- ou capital de CHF 300'000.-.

A relever que ces couvertures ne comportent pas d'assurance maternité ou d'assurance épargne vieillesse.

Cependant, il existe des exceptions pour les cas suivants :

- Revenu propre du conjoint supérieur au seuil d'entrée LPP (CHF 22'680.- dès 2025) ;
- Aucune collaboration régulière et considérable sur l'exploitation (aucune déduction fiscale accordé en cas d'activité lucrative des conjoints) ;
- Âge supérieur à 65 ans ;
- Revenu annuel de l'exploitation inférieur à CHF 12'000.- (moyenne des deux dernières années) ;
- Les personnes morales et exploitations spéciales (exploitations d'estivage et pâturages communautaires) ;
- En cas de réserve (durée de validité maximale de 5ans) ou d'exclusion prononcée par l'assurance.

Bien entendu, nous restons à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

■ Votre équipe Fiduciaire FRI

L'agroforesterie : ça sert à quoi ?

Le **Congrès européen de l'agroforesterie** (EURAF) s'est tenu en juin, du 22 au 26, à l'Université de Neuchâtel et dans les régions JU et JB. Près de 400 personnes – chercheurs, membres d'associations, agriculteurs, etc. – venus principalement de pays européens, mais également d'Inde, d'Indonésie ou de pays africains, sont venus présenter leurs travaux et échanger leurs expériences pour développer ensemble des savoir-faire agroforestiers. Une cinquantaine de participants ont également découvert les **pâturages boisés des Franches-Montagnes**, avant de se rendre à Grandfontaine lors d'une visite organisée par le Centre d'excellence et de compétence pour le développement de systèmes agroécologiques durables (CEDD-Agro-Eco-Clim). Pour rappel, le CEDD-Agro-Eco-Clim est une structure née il y a quatre ans d'une collaboration **entre l'Université de Neuchâtel et la Fondation Rurale Interjurassienne**. C'est notamment grâce à son existence que ce congrès a pu être accueilli en terres neuchâteloises. Ces 50 agroforestiers se sont donc retrouvés sur l'exploitation de Patrick Quiquerez à Grandfontaine, pour une visite animée également par l'agriculteur de Fahy, Valentin Theubet. Les deux hommes font partie de la quinzaine d'agriculteurs jurassiens à avoir pris part au projet Agro4resterie, financé par la Confédération. Patrick Quiquerez a expliqué avoir commencé par planter des essences forestières (merisiers, noyers, érables, châtaigniers) sur 2 hectares dans ses grandes cultures et sur un hectare supplémentaire dans son parc à volailles. Il a ensuite ajouté 8 hectares à ses frais. Au total, cela correspond à près de 3'000 plants, arbres et arbustes confondus. La taille des arbustes, une fois les branchages broyés, lui permet de nourrir et de protéger ses sols, a-t-il détaillé devant un parterre pas avare de questions. L'amélioration de la qualité de ses terres est d'ailleurs son objectif principal. La plantation d'arbres dans les cultures permet d'offrir de l'ombrage, de favoriser tout un écosystème grâce à la matière organique générée et de mieux structurer le sol. Patrick Quiquerez et Valentin Theubet, tous deux exploitants bio, se disent convaincus par l'agroforesterie, tout en étant conscients qu'il faudra encore de nombreuses années pour que les mesures prises déploient tout leur potentiel.



Victor Egger, FRI

Questions à Victor Egger, FRI, responsable projet Agro4resterie : « *A quoi sert l'agroforesterie ?* »

L'agroforesterie est un système de gestion des terres qui associe intentionnellement des arbres ou arbustes à des cultures agricoles ou à de l'élevage sur une même parcelle. Cette pratique durable optimise l'utilisation des ressources, améliore la fertilité des sols et favorise la biodiversité. Les avantages majeurs sont :

- **Protection de l'environnement :** les arbres limitent l'érosion du sol par le vent ou de l'eau, favorisent l'infiltration de l'eau et séquestrent le carbone.
- **Microclimat :** l'ombrage crée un effet tampon contre les températures extrêmes, protégeant ainsi les cultures et le bétail (1, 2)



Jérémie Forney,
CEDD unine, FRI

- **Diversification économique** : en plus des cultures ou de l'élevage, l'agriculteur peut récolter du bois d'œuvre, des fruits, du fourrage ou de la biomasse.

Jérémie Forney, co-directeur du CEDD-Agro-Eco-Clim et professeur à l'unine :
« Quelles sont les découvertes scientifiques dans ce domaine et vaut-il la peine de les mettre largement en place dans le Jura et le Jura bernois, dans quels délais ? »

La recherche et les expérimentations pratiques en agroforesterie produisent de nombreuses connaissances dans des domaines très divers. Il ne s'agit pas de juste planter des arbres et les regarder pousser ! Que ce soit en articulation avec l'élevage ou des grandes cultures, se lancer dans l'agroforesterie demande une planification et une vision bien pensée. Ensuite, il y a un travail d'entretien à faire, que ce soit pour assurer la bonne croissance des arbres ou éviter la concurrence entre racines et cultures. **Mais si c'est bien fait, les connaissances actuelles démontrent d'excellents résultats pour renforcer les capacités de production sur le long terme : améliorer la qualité du sol et matière organique, stopper l'érosion, protéger bêtes et plantes du chaud ou du vent, etc., gestion des ressources en eau, assurer un appoint fourrager, etc.** Il est impossible de passer en revue le contenu de toutes les présentations du congrès. Mais un point peut être souligné, les défis se trouvent aussi au niveau administratif et politique, pas seulement technique. L'agroforesterie est hors-case, ni mesure environnementale pure, ni agriculture classique, ni forêt. Il en ressort pas mal d'incertitudes pour ses pionniers.

L'agroforesterie n'est pas LA réponse à tous les problèmes. C'est un outil à disposition du monde agricole et des filières pour s'adapter et assurer un avenir dans un environnement qui lui, changera de toute manière. L'agroforesterie n'est pas un mot d'ordre à mettre en oeuvre, c'est une question qui est destinée à chaque agriculteur-trice : **et chez toi, qu'est-ce que des arbres pourraient apporter sur le long terme, pour tes bêtes, tes champs et pour la prochaine génération d'agriculteurs aussi... en effet travailler avec les arbres cela demande de penser à l'échelle du temps long.**

■ Propos recueillis par Olivier Boillat, FRI



Prix de l'innovation 2026 : trois produits durables et nutritifs séduisent la FRI

Mis sur pied par la Fondation Rurale Interjurassienne, le Prix Innovation Terroir Juraregion a accueilli une douzaine de produits provenant de 9 productrices et producteurs. Pour recevoir le prix, ces produits doivent respecter les critères des marques régionales « Grand Chasseral – regio.garantie » ou « Jura l'original – regio.garantie ». Les produits présentés étaient de typicités très variées tout en étant représentatifs de la production locale et reflétaient parfaitement la richesse et le savoir-faire régional, complexifiant ainsi la tâche des jurés.

1^{er} prix :

Les Bonbons de fruits de la micro-ferme de la Rochette, à Charmoille. Une mise en valeur des sous-produits de l'arboriculture. Ces bonbons, sans sucres ajoutés, agrémentés de fleurs et aromatiques du jardin nous replongent instantanément dans l'enfance. Une délicatesse à dérouler pour mieux savourer – disponible notamment au Mini-Marché à Delémont et à l'Epicerie Kilomètre Zéro à Courtételle.

2^e prix ex-aequo :

Le Skyr de la Fromagerie des Reussilles par Edwin Schärli et Ramon Lemmenmeyer. Une spécialité laitière islandaise hautement intéressante nutritionnellement de par notamment sa teneur en protéines. Alternative au skyr de la grande distribution, celui-ci est fabriqué avec du lait de la région. Existe en plusieurs arômes. Disponible à la Fromagerie des Reussilles uniquement.

2^e prix ex-aequo :

Le Mustli, de l'Agrocentre à Courtételle (Ignace Berret). Un muesli 100% céréales jurassiennes, oléagineux et fruits séchés d'ici. Un produit populaire à la traçabilité exemplaire, qui est amené à conquérir les petits-déjeuners jurassiens. Disponible à l'Epicerie Kilomètre Zéro à Courtételle.

Ont aussi été retenus par le jury : George, le café d'orge de chez **Café Boisé à Tavannes**, ainsi que les Tagliatelles à la spiruline de la **Ferme des Tilleuls à Miécourt** (Yvan & Caroline Schori, Miécourt).



Les diplômés du Prix de l'Innovation 2026 avec leurs produits. De g. à dr. Ignace Berret (Agrocentre Courtételle), Agathe Saeckinger et Claudine Miserez (Micro-Ferme La Rochette, Charmoille) et les fromagers des Reussilles Edwin Schärli et Ramon Lemmenmeyer.

Réduction des émissions d'ammoniac à la ferme

Comment faire ?



Plateforme nationale
d'ammoniac

La Plateforme nationale d'ammoniac, en collaboration avec le Parc Chasseral, propose une série d'articles sur les solutions pour réduire les émissions d'ammoniac. Ils paraîtront régulièrement dans le Terrien interjurassien et sur le site internet de la FRI.



Article n°1: Formation de l'ammoniac et présentation de la Plateforme nationale d'ammoniac

Les émissions d'ammoniac représentent un enjeu majeur pour l'agriculture. Elles influencent la qualité de l'air, la santé animale et l'environnement. La Plateforme nationale d'ammoniac allie conseil et recherche pour accompagner les projets de construction ou de transformation d'étables. L'ammoniac se forme lorsque l'urine entre en contact avec les excréments.

Un enjeu important dans l'agriculture

Étroitement lié à l'élevage et à la valorisation des protéines par les animaux, l'ammoniac constitue un enjeu important dans l'agriculture. En Suisse, 93% des émissions d'ammoniac d'origine agricole proviennent des animaux de rente, ce qui en fait la principale source dans ce domaine. Issu du métabolisme de l'azote, l'ammoniac peut ensuite influencer la qualité des sols, des eaux, ainsi que la biodiversité.

Les émissions d'ammoniac fortement réduites au pâturage

La formation de l'ammoniac débute dans l'organisme de l'animal : l'azote excédentaire issu des protéines alimentaires est transformé en urée (ou en acide urique pour la volaille), puis est excrété dans les urines. Au contact des fèces, l'enzyme uréase, produite par des bactéries, transforme l'urée en ammoniac. Celui-ci peut ensuite se volatiliser dans l'air (figure 1).

A noter que le mélange des urines et bouses ne se fait pas ou que très peu au pâturage. Les émissions d'ammoniac sont donc fortement réduites au pâturage.

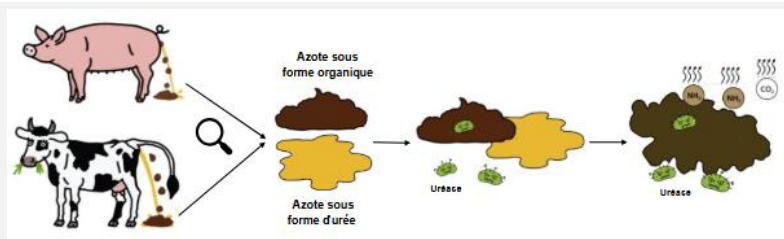


Figure 1: Formation de l'ammoniac (NH_3) à partir des excréments et de l'urine des animaux (AGRIDEA, 2025).

Qu'est-ce que la Plateforme nationale d'ammoniac ?

Issue d'un projet dédié à la réduction des émissions, la Plateforme nationale relie pratique, mise en oeuvre, recherche et conseil. Elle regroupe des partenaires tels qu'Agroscope, OFAG, OFEV et HAFL. Ses recommandations sont scientifiquement fondées et validées par tous les acteurs.

Mesures en vue d'une réduction d'ammoniac

Les mesures qui seront présentées dans les prochains articles visent principalement l'aménagement des systèmes de détention. Elles permettent non seulement de réduire les émissions, mais aussi d'améliorer la santé animale.

Soutien financier

Certaines mesures sont subventionnées par la Confédération et les cantons. Consultez le montant des aides disponibles dans l'Ordonnance sur les améliorations structurelles OAS (Annexe 6, Art 3) via ce lien www.fedlex.admin.ch ou le qr-code suivant :



Prochain article : Optimisation de l'apport protéique dans l'alimentation des bovins.

Retrouvez toutes les mesures pour bovins, porcs et volailles sur le site de la Plateforme via ce lien internet (www.ammoniak.ch) ou ce qr-code:



Edith Paradis se tient à votre disposition pour vous aider à planifier un projet intégrant des mesures de réduction d'ammoniac. Les premières heures de conseil sont gratuites. Melinda Oppliger du Parc Chasseral est également disponible en cas de question (contacts ci-dessous).

Infos générales et contact :

Melinda Oppliger (Pratiques agricoles durables)

melinda.oppliger@parcchasseral.ch +41 (0)32 544 82 24 / +41 (0)79 378 88 25

Edith Paradis (Grangeneuve)

edith.paradis@fr.ch +41 (0)26 304 26 70

Contact FRI : Véronique Frutschi, domaine PA

■ Véronique Frutschi, domaine PA, FRI

La 3^e édition de la Fête de la Damassine a rencontré un certain succès le 1^{er} 2026 août à Charmoille, au sein de la Baroche

Sous le signe de la convivialité et du terroir, l'événement a attiré plus de 1'000 personnes, réunissant locaux et visiteurs venus célébrer ce produit emblématique. Dès le matin, une balade gourmande a fait le plein d'énergie avec plus de 350 participants qui ont arpenté les sentiers de la région. Les marcheurs ont pu allier plaisir de la nature et découvertes gustatives, grâce à des haltes gourmandes mettant à l'honneur les spécialités locales. La météo clémente a permis aux participants de découvrir les magnifiques vergers chargés de damassons ! Plus d'un millier de personnes se sont rendues au centre du village pour découvrir le dynamique marché des producteurs. Ce fut une occasion privilégiée pour le public d'échanger directement avec les artisans, de déguster des produits authentiques et de célébrer le savoir-faire régional. Une cérémonie officielle forte en émotions **Le point d'orgue de la journée a été la Cérémonie officielle, qui a rassemblé un public particulièrement nombreux.** Après les allocutions officielles de Monsieur le Ministre Stéphane Theurillat, et Monsieur le Maire de la commune Romain Schaer, qui ont tous deux salué la vitalité de notre terroir et l'engagement des bénévoles, l'émotion était palpable lors de la remise des distinctions.

Plusieurs récompenses ont mis à l'honneur l'excellence des artisans de la région autour cette fameuse « petite » prune qui fait la fierté régionale :

- Meilleure Damassine AOP : Remy Ouevray avec sa Damassine AOP (2024).
- Meilleur produit dérivé à base de Damassine AOP : Yves Beuchat pour ses pavés à la Damassine AOP.
- Meilleur produit dérivé à base de damassons rouge : Fabien Jobé avec sa Boule de berlin aux damassons rouges.

La **balade gourmande** constitue une boucle, au coeur de la nature et des vergers au moment le plus important, la récolte des fruits. Elle traverse les localités de Charmoille, Pleujouse et Fregiécourt. A l'arrivée, un marché de produits du terroir, un festival du goût pour déguster les préparations des artisans de la région, des animations musicales, une soirée de remise des prix aux producteurs, des dégustations de Damassine AOP, des activités pour les enfants sont organisés.

Les participants à la balade ont également pu voter sur leur « nichoir coup de cœur ». Ce prix a été remis à la **classe de Courtételle de Madame Maude Keller (nichoir numéro 7)**. Le comité d'organisation tire un bilan extrêmement positif de cette 3^e édition et remercie chaleureusement les bénévoles, les producteurs, les autorités et les nombreux visiteurs qui ont fait de ce 1^{er} août une si belle fête. Bien qu'un bilan complet doive encore être tiré, le succès de cette année confirme le potentiel de l'événement à devenir un rendez-vous phare de l'été.

Fort de cet engouement, le comité donne d'ores et déjà rendez-vous dans deux ans au public pour une nouvelle édition qui se déroulera dans une autre région du canton du Jura.

- Sabine Ennesser Présidente de l'interprofession de la Damassine AOP
- Olivier Fleury Président du comité d'organisation de la Fête de la Damassine AOP
- Olivier Lapaire, Fondation Rurale Interjurassienne.





Marchés publics de bétail



Bovins

Seuls les animaux provenant d'exploitations présentant un risque négligeable de BVD (feu vert) peuvent être amenés sur les marchés bovins. Afin que le feu vert soit visible, il est instamment demandé d'éditer les documents d'accompagnement par internet (si impossibilité de le faire, écrire « feu BVD vert » sur le document d'accompagnement, à côté du numéro BDTA de l'animal, afin de l'attester).

Les feux de signalisation BVD peuvent être consultés dans la BDTA (dans les détails de l'exploitation).

Jour	Date	Heure	Lieu	Délai d'inscription
Lundi	31 août 2026	8h15	Saignelégier	Mardi 25 août (10h00)
Mercredi	16 septembre 2026	8h15	Glovelier	Mardi 8 septembre (10h00)
Lundi	21 septembre 2026	8h15	Porrentruy	Mardi 15 septembre (10h00)
Lundi	5 octobre 2026	8h15	Les Bois	Mardi 29 septembre (10h00)
Mardi	13 octobre 2026	8h15	Glovelier	Mardi 6 octobre (10h00)

Moutons

Seules les exploitations indemnes de piétin peuvent présenter des moutons aux marchés.

Jour	Date	Lieu	Délai d'inscription
Mardi	13 octobre 2026	Glovelier	5 octobre 2026 (12h00)

Inscriptions par Internet (pour les bovins et les moutons) :

www.agrijura.ch -> Marché de bétail -> Informations, inscriptions & agenda (QR-code ci-contre). Une confirmation d'inscription sera envoyée par e-mail.

Passé le délai, des inscriptions pourront encore être acceptées, selon les marchés, mais par téléphone uniquement (032 420 74 04, Service de l'économie rurale).

Programme (y.c. heures des marchés de moutons) visible dès le mercredi sous : www.proviande.ch - Marché - Prix hebdomadaires & données du marché - Programme des marchés.

■ Le Chef du Service de l'économie rurale a.i. : Christian Vernier

Marchés de bétail de boucherie du Jura bernois

Prochains marchés de bétail de boucherie 2026

Tavannes, 08h30

14 septembre 2026	12 octobre 2026	9 novembre 2026
7 décembre 2026		

Inscription préalable des animaux : l'enregistrement des animaux doit être effectué 2 semaines à l'avance au bureau de l'enregistrement compétent. L'inscription par www.anitrade.ch est possible jusqu'au lundi midi de la semaine précédant le marché.

Si l'inscription ne peut plus se faire par les voies ordinaires (personne compétente OAN ou Anitrade), vous pouvez vous adresser à tierproduktion@vol.be.ch ou par T 031 636 14 04.

Les marchés n'ont lieu que si un nombre suffisant d'animaux est annoncé. Des modifications éventuelles au présent programme/heures de départ restent réservées. Vous trouverez de plus amples informations ainsi que le programme sur le site www.bernerbauern.ch / Services / Schlachtviehmärkte.

■ Berner Bauern Verband, 3072 Ostermündingen

Fondation SEGECA

2732 Loveresse

Comptabilité – Fiscalité – Conseils – Assurances

T 032 482 61 40,

Éleveurs bovins : maîtrisez-vous vraiment votre marge brute ?

Face à la volatilité des prix des aliments et du marché, piloter son exploitation à l'instinct ne suffit plus. Pour pérenniser votre activité, chaque décision doit s'appuyer sur des chiffres clairs.

SEGECA établit pour chaque agriculteur un **Rapport sur la Marge Brute des bovins** : un outil d'analyse simple et performant, conçu spécialement pour les éleveurs.

Ce que ce rapport vous apporte :

- **Une vision claire** : Le calcul précis de ce que vous rapporte chaque bête, une fois les charges directes (aliments, frais vétérinaires, renouvellement) déduites.
- **Un comparatif sectoriel** : Situez vos performances par rapport aux moyennes de votre région pour identifier vos marges de progression.
- **Une aide à la décision** : Optimisez vos choix techniques (stratégie d'affouragement, gestion du renouvellement) pour maximiser le rendement de chaque bête.

Le saviez-vous ? Optimiser sa marge brute, c'est souvent dégager du revenu sans avoir besoin d'agrandir son troupeau.

Profitez de l'analyser avec votre comptable lors de votre prochain entretien.

■ Fiduciaire SEGECA, Didier Hêche

		Région = Région de montagne	~	Forme de production (statistique) = PER et bio en conversion	
Libellé	Unité	2025	+ / -	2024	
6100 Bovins laitiers et d'élevage					
UGB de la production	UGBB	52.20	-0.20	52.40	
Vaches en % des UGB bovins	%	75.84	-2.42	78.26	
Lait produit par vache	kg / vache	7848.32	988.10	6860.22	
Lait produit par SF vaches	kg / ha	14'558.72	1'998.43	12'560.29	
Prestations lait	Fr. / UGBB	4'203.62	126.78	4'076.84	
Prestations animaux	Fr. / UGBB	775.31	-61.71	837.02	
Autres prestations	Fr. / UGBB	102.76	-0.75	103.51	
Prestation totale	Fr. / UGBB	5'081.68	64.31	5'017.37	
Aliments complémentaires	Fr. / UGBB	-1'279.88	-227.78	-1'052.10	
Vétérinaire et médicaments	Fr. / UGBB	-335.92	-147.38	-188.54	
Inséminations	Fr. / UGBB	-240.17	0.57	-240.74	
Autres coûts spécifiques	Fr. / UGBB	-198.07	-40.79	-157.28	
Achats d'animaux	Fr. / UGBB	-218.39	94.59	-312.98	
Coûts spécifiques totaux	Fr. / UGBB	-2'272.43	-320.80	-1'951.63	
Marge brute comparable	Fr. / UGBB	2'809.25	-256.49	3'065.74	
		Chiffres de référence de 250 exploitations			
		Moyenne 2024	ø quartile inf.	ø quartile sup.	
		26.52	22.35	28.47	
		72.62	68.66	75.45	
		6'665.47	5'892.91	7'588.02	
		7'392.23	6'125.45	8'458.10	
		3'247.66	2'266.19	4'363.04	
		1'424.43	1'506.06	1'490.95	
		63.87	81.34	55.03	
		4'735.96	3'853.59	5'909.02	
		-782.67	-843.07	-915.57	
		-218.04	-228.15	-210.44	
		-112.99	-104.48	-127.64	
		-119.06	-108.51	-146.62	
		-171.57	-212.56	-175.51	
		-1'404.33	-1'496.76	-1'575.78	
		3'331.64	2'356.83	4'333.24	

Vos chiffres

Statistiques

Foire de Chandon

Chaque année, nous sommes présents à la plus importante manifestation de notre région. Si vous vous déplacez à Reconvilier, venez nous rendre visite à notre stand qui se trouve à son emplacement habituel juste au-dessus du champ de foire.

Nos bureaux seront donc fermés toute la journée le **lundi 7 septembre 2026**.

Merci de votre compréhension.

■ Fiduciaire SEGECA



Fédération d'élevage bovin de la race tachetée rouge du Jura bernois

Marché de bétail de boucherie

Voici les résultats du marché du mois de juillet 2026 à Tavannes :

VK	115 vaches	4.36 CHF/kg Ø estimation	4.78 CHF/kg Ø prix net	9.63 % de surenchère
Total	163 bêtes	4.95 CHF/kg Ø estimation	5.49 CHF/kg Ø prix net	10.76 % de surenchère

Voici les résultats du marché du mois d'août 2026 à Tavannes :

VK	143 vaches	4.03 CHF/kg Ø estimation	4.34 CHF/kg Ø prix net	7.71 % de surenchère
Total	188 bêtes	4.46 CHF/kg Ø estimation	4.75 CHF/kg Ø prix net	6.59 % de surenchère

Prochains marchés à Tavannes : 14 septembre 2026, 12 octobre 2026, 9 novembre 2026, 7 décembre 2026.

Marché concours de Tavannes

Notre traditionnel marché concours du Jura bernois aura lieu le **9 octobre 2026**.

Les inscriptions seront ouvertes du 31 août au 14 septembre 2026 minuit.

Vous trouverez toutes les informations sur le site internet www.arcjuexpo.ch.

Pour la BVD, seules les exploitations qui sont en vert seront acceptées. Pour les exploitations en orange, une prise de sang sera demandée. Les exploitations en rouge seront refusées.

Nouveauté : Le passage au ring se fera avec de dossard. Veuillez-vous munir de vos portes-dossards ou de quoi fixer ceux-ci.

Le nombre d'inscriptions de génisses par jeunes éleveurs est illimité.

Concours centraux d'automne

Listes et dates des emplacements :

Samedi 19 septembre 2026 9h30 La Ferrière	Mardi 22 septembre 2026 10h00 Orvin 13h15 Tavannes
Mercredi 23 septembre 2026 9h30 Courtelary 13h00 Métairie de Glairesse 15h00 Twannberg	Jeudi 24 septembre 2026 10h00 Les Convers 13h00 La Vacherie (Mont-Soleil) 13h30 La Blanche
Vendredi 25 septembre 2026 9h30 Envers-de-Sonvilier 13h30 Jeanbrenin	Samedi 26 septembre 2026 9h00 Jubilé La Chaux-d'Abel
Mercredi 30 septembre 2026 10h00 Diesse 13h30 La Chaux-de-Tramelan	Jeudi 1^{er} octobre 2026 10h00 Montoz 13h30 Court
Vendredi 2 octobre 2026 10h00 Le Perceux 13h30 Souboz	Samedi 3 octobre 2026 9h30 Bellelay 14h00 Monbautier
Jeudi 29 octobre 2026 13h00 Belprahon	

Activités et expos 2026

04.09.2026
12.09.2026
26.09.2026
09.10.2026
10.10.2026

Concours taureaux, Les Ponts-de-Martel
125^e, Fédération Bernoise, Thoune
Jubilé La Chaux-d'Abel
Marché concours, Manège Orange, Tavannes
Soirée des éleveurs, Reconvilier

■ Président : Claude-François Monnat



Marché concours bovins de Delémont

89^e Marché-Concours des syndicats bovins

Le 85^e Marché-Concours des syndicats bovins aura lieu le

**Samedi 5 septembre 2026 dès 9h00
au Café de la Poste à Glovelier**

La soirée familiale ouverte à toutes et à tous débutera à 20h00, avec repas, remise des prix, bar et animation.

Le Comité d'organisation se réjouit de vous voir nombreuses et nombreux à cette belle fête.

■ Le Comité



Fédération des associations d'élevage du menu bétail du Jura bernois

Concours ovin de l'association OJB

Le concours ovin d'automne aura lieu le

Samedi 12 septembre 2026
dès 9h00 au Stand de tir du Fuet

Pour les béliers : uniquement les béliers de l'association OJB pourront être présentés.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au président de l'OJB, Pierre-Alain Moser, Le Fuet.

42^e Marché-concours intercantonal de menu bétail à Tavannes

Le 42^e Marché-concours intercantonal de menu bétail aura lieu

Samedi 10 octobre 2026
au manège d'Orange à Tavannes

Cette année, une attention particulière sera offerte à la race ovine : le mouton de l'Oberland Grison.

Délai d'inscription : 6 septembre 2026

Informations auprès du président ou de la gérante :

Président : Ronald Sommer, Clos des Jardins 1, 2715 Monible, fromagerie.ferm@bluewin.ch.

Gérante : Catia Kohli, Plain Fahyn 46c, 2742 Perrefitte
T 079 489 79 75, kohli.catia@gmail.com

■ La gérante : Catia Kohli



Société d'économie alpestre

Sortie d'automne

Nous vous invitons à notre sortie d'automne qui aura lieu

Samedi 26 septembre 2026
pour la désalpe du Lac Noir

Malgré la sécheresse qui sévit cet été, la désalpe au Lac Noir est confirmée à la date prévue.

Pour organiser le transport rendez-vous à 08h15 à Tavannes sur la place de parc d'Orange.

Deux Minibus de 15 places seront à disposition pour les personnes qui ne souhaitent pas prendre leur voiture.

Les places dans les deux bus étant limitées, seuls les premiers inscrits pourront prendre place à bord.

Le prix du voyage revient à Fr. 20.- par personne et sera encaissé au départ.

Pour la réservation, vous pouvez contacter M. Claude Girod au T 076 450 09 28, jusqu'au 12 septembre 2026.

Le déroulement de la journée sera le suivant :

Déplacement jusqu'à Plaffeien où nous assisterons à l'arrivée des troupeaux, et nous pourrons nous imprégner de l'ambiance de la fête.

Ensuite nous poursuivrons notre route, direction le Lac Noir, au restaurant Gypsera pour un repas aux environs de 13h00.

Après avoir admiré le paysage nous entamerons le voyage du retour.

Cette invitation s'adresse à tous les membres et ami-e-s, aux communes municipales, mixtes et bourgeoises.

Nous nous réjouissons de vous retrouver nombreuses et nombreux à cette journée.

■ Le comité



Beju Tourisme rural vous présente : Les Saveurs paysannes du Jura – Service traiteur

**L'association
Beju Tourisme
rural vous
présente ses
membres**



**Ramona Zeugin, Les
Saveurs paysannes**

Ce mois-ci Beju Tourisme rural vous emmène à la rencontre de Ramona Zeugin, qui nous présente :

Les Saveurs paysannes du Jura - Service traiteur

Le service traiteur des saveurs paysannes a vu le jour le 1^{er} juin 2026, en tant que branche directe de l'APJ (Association des Paysannes Jurassiennes).

Cette initiative est née d'une volonté simple : rassembler les forces vives de notre territoire. Les Saveurs Paysannes du Jura permettent ainsi de réunir les groupements déjà existants de l'Ajoie, la Vallée et les Franches-Montagnes, afin de favoriser les échanges et les liens entre les différents districts.

Mais c'est aussi une belle manière de mettre en valeur notre terroir et le savoir-faire de nos paysannes et de nos producteurs locaux.

En travaillant avec les producteurs de notre région, nous souhaitons faire découvrir et apprécier des produits de qualité, tout en contribuant à faire vivre notre agriculture et notre économie locale.

Contact :

Aline Gerber,
association Beju
Tourisme rural,
T 079 923 40 73

bejutourisme@gmail.com



Les Saveurs Paysannes du Jura proposent différentes formules traiteur, adaptées aux besoins et aux envies de chacun : repas, manifestations, rencontres, ou événements particuliers.

Une cuisine proche du territoire, des produits d'ici et surtout l'envie de faire connaître les richesses de notre Jura.

Envie d'en savoir plus ou de faire appel à nos services ?

Découvrez nos différentes formules et nos actualités sur notre site internet www.agrijura.ch/saveurs-paysannes/

Pour toutes demandes, question ou réservation, n'hésitez pas à nous contacter par e-mail : saveurspaysannesju@gmail.com ou par téléphone au 077 533 10 02.

Nous nous ferons un plaisir d'échanger avec vous et de construire une offre adaptée à vos besoins.



■ Beju Tourisme rural, Aline Gerber

Inscription aux prestations de formation continue de la FRI

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____ NP / Localité : _____

Tél : _____ Natel : _____

E-mail : _____ N° d'exploitation : _____

Abonné-e aux prestations FRI : oui ☐ non ☐

S'inscrit aux formations suivantes (indiquer le titre exact de la/des formation-s souhaitée-s :

N° _____ Titre _____

N° _____ Titre _____

N° _____ Titre _____

N° _____ Titre _____

N° _____ Titre _____

N° _____ Titre _____

A retourner à : Fondation Rurale Interjurassienne www.frij.ch
Formation continue
Courtemelon 5
2852 Courtételle

Garage
2716 Sornetan www.s-juillerat.ch
032 / 484 01 55
N&S Juillerat Sàrl

www.s-juillerat.ch

**Venez nous rendre visite sur notre stand à la Foire de
Chandon les 06 et 07 septembre 2026, un petit verre
ainsi qu'une raclette vous seront offerts !!!**



**Demandez-nous une
offre sans
engagement pour un
tracteur Lindner ou
Deutz-Fahr !!!**



PONGE

PÖTTINGER

Votre agent principal pour la région du Jura-Bernois !!!

42^{ème} Gymkhana de Tracteurs

Foire de Chaindon 2026

Dimanche 6 septembre



Inscription dès 10h

Tonnelle et restauration



Belle palette de prix

Annonce des résultats à 20h

**Organisé par les anciens élèves de l'école
d'agriculture de Loveresse**



Dimanche 13.09.2026 à 16h

L'agriculture en évolution

Que transmet-on avec une ferme ?

**Musée rural jurassien
Les Genevez**

**Echange entre géné-
rations d'agricultrices
et d'agriculteurs**

Plus d'infos sur www.museerural.ch

VENDS FRANCO

Paille-foin-regain

00 33 6 08 53 16 44

joannyreybier@gmail.com



IMPRESSUM Terrien interjurassien (ISSN 1663-5671) paraît chaque mois. Bulletin adressé aux membres de la FRI et abonnés. Son contenu émane de la Fondation Rurale Interjurassienne, des Chambres d'agriculture du Jura et du Jura bernois, des Services cantonaux de l'agriculture et des partenaires. Ses pages sont ouvertes à toutes les organisations agricoles et sylvicoles du Jura bernois et du Jura. Editeur et rédaction : Adresse de contact : FRI, Courtemelon 5, 2852 Courtételle, courriel valerie.maurer@fri.ch (T 032 545 56 59).

AGENDA – Echéances administratives voir sur www.frij.ch

31.08.26	Marché public de bétail à 8h15 à Saignelégier	37
04.09.26	FEBJB : Concours taureaux, Les Ponts-de-Martel	41
05.09.26	89 ^e Marché concours des syndicats bovins à 9h00 à Glovelier	41
09.09.26	FRI : Conférence « Transmettre une terre vivante », à 19h00 à la FRI Courtemelon	21
12.09.26	FEBJB : 125 ^e Fédération bernoise, Thoune	41
12.09.26	Féd. ass. d'élevage de menu bétail du JB : Concours ovin de l'association OJB	42
14.09.26	TERRIEN interjurassien n°26-191 : dernier délai de réception des articles et annonces	
14.09.26	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	38
16.09.26	Marché public de bétail à 8h15 à Glovelier	37
21.09.26	Marché public de bétail à 8h15 à Porrentruy	37
26.09.26	FEBJB : Jubilé 50 ^e anniversaire La Chaux-d'Abel	41
26.09.26	Sté d'économie alpestre : Sortie d'automne	42
05.10.26	Marché public de bétail à 8h15 aux Bois	37
09.10.26	FEBJB : Marché concours de Tavannes	40
10.10.26	Féd. ass. d'élevage de menu bétail du JB : 42 ^e Marché concours de menu bétail	42
10.10.26	FEBJB : Soirée des éleveurs, Reconvilier	41
12.10.26	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	38
13.10.26	Marché public de bétail à 8h15 à Glovelier	37
13.10.26	Marché de moutons à Glovelier	37
12.10.26	TERRIEN interjurassien n°26-192 : dernier délai de réception des articles et annonces	
17.10.26	CAJB : Marché paysan de Loveresse	
09.11.26	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	38
13.11.26	AgriJura : Sortie annuelle section vallée de Delémont	10-11
07.12.26	Marché de bétail de boucherie à 8h30 à Tavannes	38